

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE
L'ESPACE PUBLIC ET DE LA MOBILITÉ - Approbation de
dénomination de voies**

Rapporteur : Mme Christine JUSTE

Mme Christine JUSTE.- Il s'agit de l'approbation de dénomination de voix suite à l'avis favorable de la commission de dénomination des noms de rue. Pour ce qui concerne notre secteur, il s'agit de nommer un jardin situé à l'angle de la rue des Arapèdes et de la rue Saint-Roch. Je le situe. Il est tout près du port de la Madrague. La dénomination qui a été retenue est le jardin Gilberte SÉRAPHIN. Merci. Avis favorable à la commission.

Mme la Maire.- Je salue le travail fait en concertation avec les habitants pour choisir ensemble ce nom de jardin. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport? Je le mets aux voix. Qui votent contre? Qui s'abstient? Vous vous abstenez, Monsieur MARANDAT.

M. Bernard MARANDAT.- Je vote pour dans le secteur, mais contre au niveau de la ville.

Mme la Maire.- Vous aurez l'occasion de vous exprimer dans un autre cadre en ce qui concerne d'autres choses que ce secteur. Gilberte SÉRAPHIN est validée à l'unanimité. On la félicite.

(Le rapport 23-40438/009-DLSVAEC est adopté à l'unanimité.)

Mme la Maire.- Avant que nous mettions un terme à ce Conseil d'Arrondissements, je voudrais vous convier à deux temps forts ce week-end. Le samedi 17 février à 9 heures 45, nous allons pouvoir inaugurer, Madame JUSTE et Madame DELAGE, un nouveau dispositif de tri sélectif et de collecte des déchets du marché de la Plaine. Merci beaucoup à vous pour votre engagement sur ce dossier pour que nous puissions avoir une place de la Plaine la plus propre possible. Bravo à la ville de Marseille qui s'engage sur ce dossier. À 11 heures, nous serons très heureux d'accueillir tous les habitants pour la réouverture très attendue du parc des Sœurs Franciscaines qui a bénéficié d'une rénovation complète.

Le prochain Conseil d'Arrondissements se tiendra le lundi 15 avril. Notez-le dès à présent. D'ici là, je vous souhaite le meilleur. À très bientôt. Merci beaucoup à toutes et tous.

La séance est levée à 18 heures 29 par Madame la Maire.

faveur de la lutte contre les discriminations - 1ère répartition 2024

Rapporteur : Mme la Maire

Mme la Maire.- En l'absence de Monsieur FERRERO, je vais présenter le rapport numéro sept. Il s'agit de subventions attribuées à deux associations :

- L'association ALCIMÉ qui s'occupe du festival de musique et de cinéma.
- L'association SOLARIS qui s'occupe de vidéodromes au cours Julien.

Le montant total des subventions dans notre secteur est de 8 000 euros. Avez-vous des prises de parole sur ce rapport? (Aucune prise de parole.) Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Il est adopté. Je donne la parole à Madame DENIA-SALONE pour le rapport numéro huit.

(Le rapport 23-40615/007-DETECES est adopté à la majorité : le groupe Retrouvons Marseille s'abstient.)

Rapport 23-405614/008-DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 1ère répartition 2024.

Rapporteur : Mme Rosette DENIA-SALONE

Mme Rosette DENIA-SALONE.- Bonsoir Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'attribuer une subvention à des associations œuvrant pour les personnes porteuses de handicap. Il y a sept associations qui ont reçu des subventions pour un montant de 50 262 euros. Avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas de prises de parole sur ce rapport, je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté à l'unanimité. Madame JUSTE pour le neuvième et dernier rapport de ce conseil.

(Le rapport 23-405614/008-DSPI est adopté à l'unanimité.)

Rapport 23-40438/009-DLSVAEC

Saint-Giniez/Milan pour 47 992,40 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci, Madame D'AGOSTINO, pour vos précisions. S'il n'y a pas de prises de parole sur ce rapport, je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Il est adopté à l'unanimité. Monsieur Baptiste LUSSON pour le rapport numéro six.

(Le rapport 23-40586/005-DLSVAEC est adopté à l'unanimité.)

Rapport 23-40601/006-DETECES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Attribution d'une participation financière de fonctionnement pour l'année 2024 à 5 associations œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion - Attribution de subventions en nature - Approbation de conventions.

Rapporteur : M. Baptiste LUSSON

M. Baptiste LUSSON.- Madame la Maire, chers collègues, ce rapport concerne l'attribution d'une participation financière de fonctionnement pour l'année 2024 à 5 associations œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, notamment la mission locale pour un montant de 252 000 euros pour notre secteur.

Je profite pour saluer les agents de la mission locale et le travail qu'ils font auprès de nos jeunes. Ils sont toujours présents avec nous quand nous organiserons des événements pour l'emploi ainsi que la Maison de l'emploi de Marseille qui fait aussi un gros travail sur la mobilité. On sait combien la mobilité à Marseille est compliquée et ils font un gros travail pour les jeunes pour les aider à trouver un emploi. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Y a-t-il des prises de parole? (*Aucune prise de parole.*) Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 23-40601/006-DETECES est adopté à l'unanimité.)

Rapport 23-40615/007-DETECES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport? (*Aucune prise de parole.*) Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté à l'unanimité. Madame D'AGOSTINO pour le rapport numéro cinq.

(Le rapport 23-40543/004-DS est adopté à l'unanimité.)

Rapport 23-40586/005-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICES DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 2ème répartition 2024

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Merci Madame la Maire. Chers collègues, chers habitantes et habitants. Les centres sociaux sont des structures de proximité qui permettent d'accéder à des services publics dans les domaines du social, de l'éducatif, de la culture, du sport, du préventif. Il joue également un rôle essentiel de cohésion et de préservation du lien social pour le mieux-être des familles, des jeunes, des enfants, des aînés, des adultes. Tout autant de missions et d'actions dont les habitantes et les habitants de la ville de Marseille ont bien besoin au plus près de chez elles et de chez eux.

C'est la raison pour laquelle - c'est l'objet de ce rapport proposé par Monsieur HEDDADI - la ville de Marseille entend renforcer son soutien aux équipements sociaux. Ainsi, la nouvelle convention-cadre 2024/2027 des centres sociaux prévoit pour la première fois un avenant spécial Marseille pour un accompagnement renforcé en lien avec la Caisse des allocations familiales. Ce sont donc 1,5 million d'euros en plus par an qui seront attribués pour notre structure sur tout notre territoire pour couvrir les missions socles de l'animation globale et de coordination et, depuis 2024, les activités collectives famille et les projets jeunesse.

Est soumis à votre approbation le versement de subventions dans le cadre d'une deuxième répartition aux centres sociaux. Le montant total de la dépense est de 2 275 404,20 euros. Trois centres sociaux sont concernés dans les 6/8 : Mer et Colline pour un montant de 61 022 euros, Roy d'Espagne pour un montant de 53 604,80 euros et

Mme la Maire.- Merci beaucoup Monsieur MERY. Je n'ai aucun doute sur le fait que Madame VASSAL, très soucieuse du patrimoine, n'a pas prévu de faire passer un tramway sur la fontaine. Monsieur MARANDAT, vous avez la parole.

M. Bernard MARANDAT.- L'augmentation des possibilités de transports pour nos concitoyens ne passe pas obligatoirement par le tramway. Nous sommes, vous le savez très bien, tout à fait opposés à ce tramway, à son coût, aux transformations qu'il occasionne dans la ville. Il y a bien d'autres moyens, en particulier ceux que l'on prône depuis longtemps, c'est-à-dire des bus et des tramways-bus en site propre qui feraient bien plus l'affaire et qu'il serait bien plus intelligent de faire. Ils ne mettraient pas en péril le patrimoine et les possibilités de circulation dans la ville. Avant que ce plan soit réalisé et réellement concrétisé, j'espère qu'il y aura d'autres discussions. J'espère également que ce trajet sera abandonné pour toutes les nuisances et les ennuis de circulation qu'il va occasionner et l'augmentation de la pollution qu'il va engendrer. Merci beaucoup.

Mme la Maire.- Je vous propose que nous revenions aux fontaines et à leur classement patrimonial. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le groupe de Monsieur MERY s'abstient. Le rapport est adopté. Je vous propose que nous passions au rapport numéro quatre présenté par Monsieur Cyprien VINCENT.

(Le rapport 23-40316/003-DC est adopté à la majorité : le groupe Une volonté pour Marseille s'abstient.)

Rapport 23-40543/004-DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux
associations sportives - 1ère répartition 2024 - Approbation
de conventions - Budget primitif 2024**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, nous passons au rapport numéro quatre qui concerne l'attribution de subventions aux associations sportives de la première répartition pour la mairie du quatrième secteur : Massilia Triathlon (3000 euros) et Sepai Dojo Marseille (3000 euros) à hauteur de 6000 euros dans l'ensemble. Ce rapport a eu un avis favorable de la commission.

même lister d'un mot les six joyaux architecturaux que la ville propose de classer. Ils rayonnent en effet bien au-delà de leur quartier.

Il vous est demandé d'approuver la formalisation d'une demande de classement au titre des monuments historiques pour :

- L'escalier monumental de la gare Saint-Charles qui date de 1923.
- L'Église sainte Marie-Madeleine des Chartreux, une église du XVIIe siècle, magnifiquement adaptée et conservée dans les siècles qui ont suivi.
- Le musée Grobet Labadié, une bâtisse exceptionnelle qui témoigne de l'architecture de la grande bourgeoisie marseillaise du XIXe siècle dans le premier arrondissement.
- On en vient aux fontaines. La fontaine Estrangins dans le sixième arrondissement, sculptée en 1887 par les frères André-Joseph et Gaudensi ALLAR et l'architecte Joseph LETZ.
- La fontaine Cantini place Castellane dans le sixième arrondissement, sculptée par le même André ALLAR entre 1908 et 1911.
- La fontaine des Danaïdes chez nos voisins du premier arrondissement qui date de 1907.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet?

M. Xavier MERY.- Madame le Maire, Madame MEILHAC, nous sommes très heureux de voir ces monuments désormais classés parce qu'ils le méritent. Une petite question nous inquiète un peu. Il y a un projet de transport par tramway qui va descendre le cours Pierre Puget et certainement tourner autour de la future place Estrangin. Il s'agit seulement d'une question pour savoir si vous avez anticipé un éventuel problème entre le tracé du tramway qui est déjà engagé et l'éventuel déplacement de cette fontaine du fait de ce nouveau transport.

Je sais bien que vous êtes très attentifs à l'écologie. Vous êtes tout à fait favorables au tramway et à l'augmentation des capacités de transport collectif dans la ville. C'était seulement une question d'anticipation.

PRIGENT, adjointe au Maire de Marseille, en charge de la valorisation du patrimoine, de l'amélioration des espaces publics, de la place de l'eau dans la ville et de la ville résiliente. Là encore, il est question de politique culturelle. Un des objectifs de cette politique culturelle de la ville est de faire connaître aux Marseillaises et aux Marseillais le patrimoine historique de leur ville. Or, aujourd'hui, à peine une centaine d'édifices et de monuments sont protégés à Marseille au moyen d'une inscription ou d'un classement au titre des monuments historiques. C'est 20 fois moins qu'à Paris et c'est même moins qu'à Aix, qui a 155 édifices protégés.

Ce retard s'explique d'abord par des facteurs historiques tels que les destructions violentes au fil des siècles jusqu'à la Révolution française puis pendant la Seconde Guerre mondiale, par la perte du centre-ville ancien et enfin par l'absence de volonté politique depuis 50 ans, avec notamment le lotissement généralisé des domaines bastidaire si typiques de notre territoire.

Depuis 2020, la ville de Marseille s'est engagée dans une démarche volontariste de protection et de valorisation de son patrimoine architectural, culturel et environnemental. Un des projets prioritaires de notre ville est la protection des édifices remarquables qui appartiennent à la ville, en concertation avec les services de l'État. Cette démarche est centrée sur quatre thèmes prioritaires : l'eau, les monuments commémoratifs, le patrimoine du XXe siècle et le patrimoine remarquable de l'histoire urbaine de Marseille. En 2022, suite à un travail d'inventaire et d'audit, quatre fontaines ont bénéficié d'une première inscription au titre des monuments historiques. Pour mémoire, la colonne d'Homère, la colonne Carli et les deux colonnes Puget. Nous n'avons pas commencé au bout de quatre ans, comme les remarques ont été faites précédemment.

En 2023, six autres fontaines et des édifices marseillais remarquables ont été eux aussi inscrits. Certains ont reçu de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture un vœu de classement au titre des monuments historiques, c'est-à-dire le vœu d'une protection renforcée. Aussi, il est proposé aujourd'hui au Conseil d'approuver une demande de classement au titre des monuments historiques pour trois fontaines et trois édifices remarquables. Deux de ces fontaines sont situées dans notre secteur, mais je vais quand

Mme Serena ZOUAGHI.- Non, ça n'y est pas ! C'est pour cette raison, Madame le Maire, que nous vous demandons à nouveau solennellement de ne pas verser cette subvention à l'UNRA. Si une subvention devait être versée, c'est à une association qui ne fait pas l'objet de lourdes accusations comme celles-là, mais également peut être à une association aussi qui aide les familles de victimes israéliennes. Merci de votre compréhension.

Mme la Maire.- Merci beaucoup, Madame, pour votre intervention. Je pense encore une fois que vous avez confondu cet hémicycle avec un autre parce que je n'ai pas vu de rapport sur ce sujet. Néanmoins, je vais vous répondre sur deux plans, si vous me le permettez.

Premièrement, l'ONU, l'UNICEF, tout ce dont l'UNRA émane ont eu la validation du gouvernement que vous soutenez, Madame, avec votre famille politique pour exercer ces missions et pour recevoir des dons.

Deuxièmement, nous sommes ici des élus de la ville de Marseille. Tous les habitants de Marseille sont probablement touchés dans leur chair et dans leur cœur par ce qui peut se passer au Proche-Orient. Tous les habitants de Marseille. Je pense que nous sommes des élus républicains, des élus de Marseille et que notre première mission est de permettre à Marseille de continuer à vivre malgré ses douleurs, malgré ce qui peut se passer là-bas. J'aurais attendu, Madame, de votre part une attitude républicaine et responsable.

En attendant qu'un jour peut-être cela puisse advenir, je vais présenter le rapport numéro deux au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci beaucoup. Madame MEILHAC pour le rapport numéro trois.

(Le rapport 23-40558/002-DC est adopté à l'unanimité.)

Rapport 23-40316/003-DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Protection au titre des Monuments
Historiques - Avis sur la demande de classement des fontaines
Danaïdes, Cantini, Estrangin, de l'escalier monumental d'accès
à la gare Saint-Charles, de l'église Saint Marie-Madeleine des
Chartreux et du Musée Grobet-Labadié.**

Rapporteur : M. Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, le rapport numéro trois est proposé par Madame

puisque c'est au même endroit que le Ballet National. Nous allons avoir une très belle collaboration qui sera encore plus étoffée cette année à Musique à Bagatelle.

- La Collective pour 3500 euros.
- «Comme je l'entends les productions» pour 15000 euros.
- Concerto SOAVE pour 52500 euros qui fait notamment le beau festival «Mars en baroque» sur les musiques baroques.
- La responsabilité des rêves qui est la nouvelle structure qui gère notamment l'espace Julien pour 400000 euros.
- ZOEME qui est une galerie de photos, microédition et librairie. Un acteur très important aussi sur ce domaine de l'art visuel à Marseille au cours Julien dans notre secteur.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci Monsieur JOUVE. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport?

Mme Serena ZOUAGHI.- Merci Madame le Maire. Ce rapport portant sur le soutien au monde associatif, que nous allons voter puisque ce sont des associations qui œuvrent en faveur des Marseillais, vient de nous rappeler que lorsqu'on décide d'attribuer une aide financière à une association, on s'assure d'abord de sa probité et de sa faisabilité. Je pense que c'est ce qui a été fait sur ces dossiers.

Madame le Maire, vous semblez l'avoir oublié quand, avec vos collègues de la NUPES, vous avez décidé d'attribuer au dernier Conseil Municipal une aide de 80000 euros à l'UNRA.

Mme la Maire.- Allez-y, mais faites très attention.

Mme Serena ZOUAGHI.- Cette association devrait œuvrer dans le cadre humanitaire d'aide aux Gazaouis. Or, il est apparu que cette association proche du Hamas compte en son sein des salariés qui auraient participé aux attentats barbares du 7 octobre. Sous la pression des collectifs propalestiniens de l'extrême gauche, votre majorité a décidé de maintenir cette aide en faisant fi de nombreux reportages et articles de la presse internationale mettant en exergue l'implication obscure de cette association. Il aurait fallu faire preuve de prudence et de mesure, mais vous vous êtes empressés de céder aux sirènes de l'extrême gauche.

Mme la Maire.- Ça y est!

municipalité poursuive le travail qui avait été engagé auparavant.

Mme la Maire.- Merci beaucoup Monsieur MERY. Merci de mentionner les travaux de Saint-Joseph que nous avons bien sûr réalisé. Je suis ravie que sur ce sujet nous puissions trouver un bel œcuménisme, si je puis me permettre.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté. Monsieur JOUVE pour le rapport numéro deux, s'il vous plaît.

(Le rapport 24-40674/001-DGAVD est adopté à l'unanimité.)

Rapport 23-40558/002-DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une deuxième
répartition aux associations ou organismes culturels au titre
des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants
aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de
Marseille et diverses associations ou organismes.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'une deuxième répartition aux associations culturelles et organismes culturels au titre des subventions 2024.

Sont considérées par ce rapport les associations dans notre secteur :

- ALCIMÉ pour 60 000 euros qui fait le très beau festival Musique et cinéma.
- Le Ballet National de Marseille de l'autre côté de la rue pour 1 480 000 euros.
- L'Association CETACÉ pour 13 500 euros. Elle soutient de nombreux festivals et actions culturelles autour du cinéma et elle fera notamment des projections aux Baumettes.
- L'Open Festival de Marseille qui organise une journée de festival en octobre. Nous allons peut-être accueillir dans notre secteur des projections en mars à l'occasion du droit des femmes.
- Le Théâtre de la Cité qui fait à nouveau les biennales des Écritures du réel cette année pour 70 000 euros.
- Les Écrans du Sud pour 39 000 euros.
- L'École nationale de danse de Marseille pour 1 million d'euros qui est aussi l'autre côté de la rue

M. Ludovic PERNEY.- Madame la Maire, je me réjouis très sincèrement que, quatre années après le début de votre mandat, vous ayez enfin décidé d'agir pour sauvegarder notre patrimoine. Ce patrimoine est inestimable. Il faut le protéger. Je vous le dis ce soir, notre région soutiendra la restauration pour l'église Saint-Joseph et l'installation d'un nouvel orgue pour l'église Saint-Philippe dès lors que le dossier que vous voudrez bien remplir sera complet. Nous le ferons dans l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais.

Nous sommes une opposition qui est à la fois ferme et constructive. Nous disons les choses quand elles ne vont pas, mais nous le disons aussi quand cela va dans le bon sens. Là, nous allons dans le bon sens, donc nous voterons favorablement ce rapport.

Mme la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur PERNEY, pour vos bons points. Monsieur JOUVE, voulez-vous répondre à Monsieur PERNEY?

M. Cédric JOUVE.- Je me permets simplement de réagir. Je ne comprends pas tout à fait la remarque sur le fait que nous avons attendu quatre ans pour agir sur le patrimoine. Je reviens sur les orgues, donc sur le rapport. Deux églises ont été très récemment concernées par des restaurations d'orgues remarquables. Nous avons été tous ensemble à l'inauguration dans l'église de Sainte-Anne cet automne. Nous étions ensemble avec Éric MÉRY pour voir l'installation d'un nouvel orgue aussi extraordinaire dans l'église de Bonneveine. Je m'arrêterai sur ces points.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Vous avez une deuxième prise de parole pour votre groupe. Êtes-vous toujours dans le même groupe?

M. Xavier MERY.- Il me semble. Je serai moins lyrique que mon éminent collègue.

Mme la Maire.- J'espère que vous serez précis aussi sur le rapport.

M. Xavier MERY.- Je voulais vous dire que nous sommes tout à fait ravis que la mairie s'engage pour sauvegarder le patrimoine de Marseille et s'inscrive dans la continuité des investissements que la précédente mandature avait faits sur l'église de Saint-Joseph, je crois, à hauteur de 4 millions d'euros de restauration. C'est très heureux que la nouvelle

monument historique, qualifié d'instrument d'exception. À noter que les grands orgues de Notre-Dame de Paris sont issus des mêmes ateliers. Dans ce rapport, il s'agit de l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission «Stratégie immobilière et Patrimoine» à hauteur de 350 000 euros, dont le paiement s'étalera jusqu'en 2027.

Pour le financement de cette opération, la Ville de Marseille sollicitera des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la ville de Marseille, notamment du Conseil régional et du Conseil départemental des Bouches du Rhône. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup Monsieur JOUVE. Y a-t-il des prises de parole?

M. Ludovic PERNEY.- Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la culture est fondamentale. Elle permet bien entendu de grandir, de s'émerveiller, de s'émanciper. Elle est aussi, je crois, profondément, en ces temps de crise, un repère, un socle, car pour savoir où l'on va encore faut-il savoir d'où l'on vient. Notre patrimoine culturel nous permet aussi de mieux comprendre notre histoire, nos racines et notre identité. Dans votre rapport, Madame la Maire, vous faites référence à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont j'ai l'honneur d'être vice-président.

Je vous en remercie, car avec Renaud MUSELIER à la Région et Martine VASSAL au département, nous avons augmenté considérablement le budget dédié à la culture. Je veux d'ailleurs rappeler que c'est notre région qui a participé à la restauration de la grotte de Sainte Marie-Madeleine qui est le troisième tombeau de la chrétienté dans le monde et qui se situe dans notre région. C'est aussi notre région qui, à Marseille, a créé la réplique de la grotte Cosquer qui vient d'atteindre 1 million de visiteurs en moins d'un an. C'est également elle qui a sauvé le marégraphe de Marseille, les vestiges archéologiques et antiques du lycée du Rempart ou encore les cinq grues du port autonome que l'on aperçoit quand même sur l'autoroute du littoral qui, comme l'écrivait si justement le journaliste Albert LONDRES, est «*l'un des ports, les plus beaux du bord des eaux.*»

Mme la Maire.- Faites attention de ne pas vous tromper d'hémicycle, Monsieur PERNEY. Avançons.

Nous saluons encore une fois, Madame la Préfète de police. Souhaitez-vous prendre la parole pour la féliciter également ?

M. Ludovic PERNEY.- Nous voulons effectivement remercier et féliciter l'engagement de la préfète de police, Madame CAMILLERI, avec laquelle nous travaillons aussi au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous souhaitons tous nos vœux de succès au nouveau préfet de police qui arrive dans les jours qui viennent parce que nos habitants en ont bien besoin.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je vous propose de passer à l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal de notre séance précédente. Avez-vous des demandes de rectifications ? (*Aucune demande.*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé à l'unanimité. Je donne la parole à Cédric JOUVE pour la présentation du premier rapport.

(Le procès-verbal du 11 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-40674/001-DGAVD

DIRECTION GÉNÉRALE AJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DES ÉTUDES ET PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MONUMENTS ET PATRIMOINE HISTORIQUES - Églises Saint-Joseph et Saint-Philippe - 6^{ème} arrondissement - Restitution et restauration de l'orgue de l'église Saint-Philippe dans l'église Saint-Joseph - Installation d'un orgue Mutin-Cavaillé-Coll pour l'église Saint-Philippe - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relatif aux études et travaux - Financement

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Il s'agit d'un rapport portant sur la restitution et la restauration de l'orgue de l'église Saint-Philippe dans l'église Saint-Joseph, ainsi que l'installation d'un orgue Mutin-Cavaillé-Coll pour l'église Saint-Philippe. Le rapport est porté par Éric MÉRY, conseiller spécial en charge de l'urbanisme et de la stratégie patrimoniale notamment.

Je fais un rapide point historique. L'orgue de chœur Cavaillé-Coll, restitué à l'église Saint-Joseph, est classé au

MAIRIE DU 4^e SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 13 FÉVRIER 2024

La séance est ouverte à 18 heures à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.

Mme la Maire.- Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et tous, avant de procéder à l'appel, je voudrais vous faire part de la démission de Madame SIMONETTI. Elle m'en a fait part, il y a quelques jours. Monsieur BALLARO est le suivant sur la liste qui fut conduite par Martine VASSAL et à laquelle Madame SIMONETTI appartenait. Monsieur BALLARO sera désormais invité à siéger. Nous serons ravis de l'accueillir lors du prochain Conseil d'Arrondissements. Je souhaiterais que cette mention figure au procès-verbal du Conseil d'Arrondissements. Monsieur PERNEY, je vous remercie de bien vouloir faire l'appel des présents.

(M. Ludovic PERNEY procède à l'appel.)

Mme la Maire.- Merci beaucoup Monsieur PERNEY. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Arrondissements peut valablement démarrer. Je déclare donc la séance ouverte. Avant que nous puissions aborder l'examen de l'ordre du jour à proprement parler, je voudrais adresser mes remerciements et mes félicitations au nom de cette assemblée à Madame la Préfète de police, Frédérique CAMILLERI, qui, vous le savez, est appelée à rejoindre d'autres fonctions. Elle a exercé ses responsabilités de préfète de police depuis plusieurs années à Marseille. Elle a fait preuve pour notre secteur d'une grande qualité d'écoute et d'un grand engagement sur les dossiers.

C'est notamment avec elle que nous avons pu bénéficier de choses importantes pour notre secteur, comme une brigade de lutte contre les narcotrafics au sein de la division Sud. Elle a pu aussi nous entendre sur les questions de radar de ville et nous démarrons à ce sujet. Grâce à ce travail, nous avons pu avancer sur les préoccupations des habitants de notre secteur. Je pense que nous pouvons tous la remercier et l'encourager pour la suite de son parcours. On a hâte de rencontrer son successeur. Nous l'attendons avec toutes les préoccupations que nous aurons à cœur à lui faire entendre.